

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

36^e CONGRES

19, 20 & 21 OCTOBRE

Article 1 : Application des CGV

Les présentes CGV sont applicables dans le cadre du 36^{ème} Congrès d'AMORCE. Elles s'appliquent à compter de la date d'ouverture des inscriptions jusqu'à la clôture de l'événement, et à défaut de règlement à cette date, jusqu'à la réception du règlement du participant.

Article 2 : Formalité d'inscription

Seuls les formulaires d'inscription dûment complétés et proposés en ligne sur le site internet d'AMORCE sont recevables.

Une fois le formulaire en ligne envoyé via le site internet d'AMORCE, l'inscription est enregistrée et ne sera confirmée qu'à réception du bon de commande pour les collectivités et du règlement pour les partenaires sous réserve de l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

L'envoi du formulaire vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

Toutes les inscriptions sont réalisées sous réserve des disponibilités et/ou de modifications de la part de l'organisateur.

Article 3 : Date d'inscription

- Du 30/06/2022 au 12/10/2022 inclus : inscription en ligne sur le site internet d'AMORCE.

A compter du jeudi 13 octobre 2022, les inscriptions en ligne ne seront plus disponibles.

Il sera néanmoins possible de participer au Congrès en se présentant sur place durant celui-ci. L'inscription sera alors réalisée sur place avec un tarif majoré.

Article 4 : Tarifs

	Tarif normal	Règlement sur place
	Du 30/06/2022 au 12/10/2022 inclus	Du 13/10/2022 au 21/10/2022 inclus
CONGRÈS ADHÉRENT - 3 jours	300€	390€
CONGRÈS NON-ADHÉRENT - 3 jours	500€	650€

Article 5 : Conditions d'inscription du 30/06/2022 au 12/10/2022 inclus :

ANNULATIONS / MODIFICATIONS

Les inscriptions faites pendant cette période sont modifiables (changement de nom des participants et de participation aux ateliers, parcours et visites), **annulables et remboursables** jusqu'au mercredi

12 octobre 2022 inclus. L'annulation doit se faire obligatoirement **par écrit** et **seulement à l'adresse email congres@amorce.asso.fr**

Pour les partenaires, en cas d'annulation, les inscriptions confirmées et réglées seront remboursées.

A compter du jeudi 13 octobre 2022, les inscriptions sont toujours modifiables (changements de nom des participants et de participations aux ateliers, parcours et visites) mais non annulables, non remboursables et seront facturées à la structure à 100% sauf en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE (certificat médical...).

Tout participant inscrit et confirmé, n'ayant pas annulé par écrit sa venue et ne se présentant pas sur place le jour J, sera facturé à 100% sauf en cas de présentation d'un justificatif dûment accepté par AMORCE (certificat médical...).

RÈGLEMENTS

Pour les partenaires, le règlement ou la preuve de règlement (preuve de virement, photocopie de chèque) doit être effectué obligatoirement au plus tard le mercredi 12 octobre 2022.

La facture sera envoyée au **participant inscrit**, à **l'adresse email renseignée**, dans les jours suivant son inscription.

Sans règlement préalablement reçu, l'inscription au congrès sera refusée. Le participant pourra néanmoins accéder au Congrès à condition d'un règlement sur place par carte bancaire ou chèque.

Pour les collectivités et administrations, le bon de commande doit être envoyé obligatoirement au plus tard le mercredi 12 octobre 2022.

Un devis pourra être envoyé **sur demande** au **participant inscrit**, à **l'adresse email renseignée**, dans les jours suivant son inscription pour établir le bon de commande.

Sans bon de commande préalablement reçu, l'inscription au congrès sera refusée. Le participant pourra néanmoins accéder au Congrès à condition de la production d'une attestation sur l'honneur engageant le règlement de la collectivité.

Article 6 : Mode de paiement

Les modes de paiements acceptés sont :

- les virements effectués sur notre compte bancaire (RIB à transmettre) ;
- les chèques bancaires envoyés à AMORCE, à l'attention du Service Comptabilité, 18 Rue Gabriel Péri, CS 20102 – 69623 VILLEURBANNE CEDEX, **accompagnés du nom des personnes inscrites correspondantes à l'inscription.**

Article 7 : Transformation du format du congrès

Si le contexte sanitaire ne permet pas le bon déroulement de l'événement, AMORCE se réserve le droit de transformer le format du congrès initialement organisé en présentiel à 100% en un événement dématérialisé et 100% en ligne.

Une information écrite par email sera adressée aux participants inscrits avec potentiellement les modalités d'annulation et de remboursement.

Article 8 : Gestion des données personnelles

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal, et la Directive Européenne du 24 octobre 1995.

En tout état de cause, AMORCE ne collecte des informations personnelles relatives à l'utilisateur que pour le besoin de certains services proposés par le site <http://www.amorce.asso.fr>, notamment lors de l'inscription à l'événement. L'utilisateur fournit ces informations en toute connaissance de cause,

notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> l'obligation ou non de fournir ces informations.

Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'utilisateur du site <http://www.amorce.asso.fr> n'est publiée à l'insu de l'utilisateur, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles.

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.